



# COMPTE-RENDU DU CSAL DU 01 FEVRIER 2023

## La CGT Finances Publiques 80 a lu la déclaration liminaire suivante

### DECLARATION LIMINAIRE DU CSAL DU 01 FEVRIER 2023

Madame la Présidente,

Après une première tentative de réforme stoppée par les mobilisations sociales et la pandémie de Covid en 2020, le gouvernement français repart à la charge sur les retraites en janvier 2023. L'objectif de sa réforme est de repousser l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, et d'augmenter le nombre de personnes qui vont devoir cotiser 43 annuités.

Loin d'être une réforme « d'équilibre, de justice et de progrès », elle va contribuer à aggraver les inégalités.

La principale injustice de cette réforme est qu'elle va s'abattre le plus durement sur les personnes les plus pauvres et aux métiers les plus précaires.

Le 19 janvier la mobilisation contre la réforme des retraites, dans la rue et par la grève, a été une véritable démonstration de force ! Avec nationalement 35 % de grévistes et 1/3 de nos centres des finances publiques fermés, les agents des finances publiques ont marqué leur opposition à ce projet. Face à cette mobilisation d'ampleur, où près de 2 millions de personnes ont manifesté sur l'ensemble du territoire et malgré des sondages qui marquent l'opposition de la population à cette réforme, le gouvernement reste sourd et s'entête à vouloir la faire passer en force. Loin d'être une « réformette », ce projet de loi accentuera les inégalités et appauvrira un peu plus les futurs retraités.

Partir plus vieux à la retraite après des années de travail avec des pensions toujours plus réduites voilà le projet du gouvernement. Cette réforme injuste frappera encore plus durement les salariés du privé comme les agents du public, qui ont commencé à travailler tôt, les femmes et les agents les moins rémunérés. Pourtant, les chiffres sont clairs et le système par répartition n'est pas en péril. Plutôt qu'augmenter l'âge de départ à la retraite, il serait bien plus efficace d'augmenter les salaires, les rémunérations et par conséquent les cotisations sociales, seule réponse efficace à la crise de pouvoir d'achat que nous traversons dans un contexte de forte inflation.

#### La CGT revendique :

- le départ à la retraite à 60 ans à taux plein
- la prise en compte des 10 meilleures années pour le calcul de la retraite et des 6 derniers mois pour le secteur public
- Un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète.
- l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et des prix.
- La prise en compte des années d'études et la validation des périodes de recherche du premier emploi dès l'inscription à pôle emploi
- Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes

#### Nos propositions sont finançables

Le financement de nos propositions est possible par :

- la fin des exonérations de cotisations sociales : 80 dispositifs d'exonérations se sont empilés depuis 30 ans ! En 2021, le manque à gagner pour la branche vieillesse de la sécurité sociale se monte à 15 milliards d'euros, c'est-à-dire plus que le niveau du déficit prévu par le COR en 2030 !
- L'élargissement de l'assiette des cotisations et l'intégration des primes des fonctionnaires et de l'intéressement et la participation ;
- la fin des 28 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes, ce qui rapporterait 6 milliards par an dans les caisses ;
- l'augmentation des cotisations d'un point, ce qui rapporterait près de 15 milliards d'euros.
- l'augmentation des salaires de 10% qui générerait 18 milliards de cotisations ;
- l'indexation des salaires sur les prix ;
- des créations massives d'emplois (un millions d'emplois supplémentaires c'est 10 milliards de cotisations)

retraites nouvelles). Le COR reconnaît lui-même que la dégradation des comptes dans la décennie à venir est en partie due aux mesures d'économie sur la masse salariale de la fonction publique territoriale et hospitalière. Répondre aux besoins criants de services publics améliorerait donc par contre coup le financement du système.

Vous aurez compris, Madame la Présidente, que cette réforme nous la refusons.

Et, l'envoi de mails sur nos boîtes professionnelles voire personnelles de la part de Monsieur Guérini ne nous fera pas changer d'avis

Monsieur le Ministre tient pour acquis le vote en l'état de ce projet de Loi, sans considération pour le mouvement de contestation de ce projet ni même pour les débats parlementaires à venir.

La CGT Finances Publiques a saisi la CNIL et a interpellé le Ministre et la DGFIP !

Si la DGFIP peut envoyer des informations sur les pensions et rémunérations aux agents publics, ce message n'est pas informatif, mais assimilable à une propagande politique sur une réforme qui ne s'applique pas encore. C'est non seulement scandaleux sur le fond mais surtout illégal de par les moyens utilisés.

Pour la CGT Finances Publiques il s'agit clairement d'un détournement d'adresses électroniques à des fins politiques, ce qui constitue une infraction au règlement général sur la protection des données (RGPD), mais également une infraction déontologique à la garantie d'indépendance et de neutralité des fonctionnaires.

Nous sommes à notre second csal, et toujours aucune application de l'article 84 III du décret 1427 du 20 novembre 2020. Nous rappelons l'article puisque nous n'avons pas été écoutés le 10 janvier 2023 :

« Tenir un CSAL sans règlement intérieur est possible mais les modalités de la réunion doivent être définies dans le 1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour »

Madame la Présidente, un cadre légal minimum serait le bienvenu même si ce CSAL est convoqué « pour information » ;

Afin de respecter les dispositions du décret précité, serait-il possible aujourd'hui de modifier les points à l'ordre du jour et de définir dans un premier temps les modalités de la réunion ou alors nous avons à votre disposition un règlement intérieur type ?.

Nous ne pouvons terminer cette déclaration liminaire, en parlant de l'actualité

Hier, 31 janvier, ce sont plus de 2,5 millions de travailleurs et travailleuses du public comme du privé, jeunes et retraités qui se sont mobilisés et ont manifesté sur l'ensemble du territoire

Personne ne s'est laissé trompé par la propagande du gouvernement ;

Rien ne justifie cette réforme injuste et brutale

Le Ministre du travail Ambroise Croizat déclarait en 1945 "Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie."

Cette citation est plus que jamais d'actualité.

La CGT Finances Publiques 80 appelle l'ensemble des collègues à participer massivement aux mobilisations intersyndicales du mardi 7 février et du samedi 11 février.

Ce second CSAL avait pour ordre du jour :

- procès verbal de la séance du 17 janvier 2023 (pour approbation)
- premières orientations stratégiques dans la perspective du contrat d'objectifs et de moyens et poursuite de la concertation locale (pour information)
- réforme de la responsabilité des gestionnaires publics (pour information)



## **Procès verbal de la séance du 17 janvier 2023 (pour approbation)**

Seuls la CFDT/CFTC et Solidaires ont participé à la seconde convocation du premier CSAL concernant principalement les suppressions d'emploi.



### **Votes :**

CGT Finances Publiques et FO : Pas pris part à ce vote

Solidaires : Pour

CFDT/CFTC : Abstention

### ***Premières orientations stratégiques dans la perspective du contrat d'objectifs et de moyens et poursuite de la concertation locale (pour information)***

La direction a rappelé les orientations stratégiques du prochain contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2023-2027 en reconnaissant toutefois leur absence de contenu concret :

1/ nouvel élan de transformation concentrée sur les métiers

2/ effort importants sur la sécurisation et la modernisation de nos systèmes d'information

3/ une ambition pour l'écoresponsabilité pour tous les métiers de la DGFIP

4/ des priorités stratégiques et des missions à renforcer.

Elle a seulement précisé que l'enveloppe budgétaire informatique s'élevait au niveau national à 450 millions d'euros sans savoir comment ils seront utilisés.

Mais comment peut-on déterminer un volet stratégique sans volet budgétaire ?



### ***Réforme de la responsabilité des gestionnaires publics (pour information)***

La direction a tenu à souligner qu'aucun collègue non-encadrant ne serait mise en cause par la nouvelle juridiction, la 7<sup>e</sup> chambre de la Cour des Comptes, (qui remplace la Cour de discipline budgétaire et financière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023).

La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics supprime le régime de responsabilité pécuniaire et comptable sans impact sur les collègues mais va largement impacter non seulement la sphère gestion publique mais également tous les métiers en lien avec la gestion de fonds publics, la sphère recouvrement par exemple.

Un groupe de travail national se tiendra le 2 février 2023 pour préciser des changements à venir dans nos missions.

Nous aurons un retour par notre direction locale lors d'une réunion informelle le 9 février prochain.

Des réunions d'informations seront organisées dans les services.

L'idée d'un webinaire a également été avancée pour répondre aux interrogations des agents.

### **Question diverse**

Question de la CGT Finances Publiques 80 :

\* le dispositif « Services Publics Plus » induit-il la suppression systématique du télétravail à chaque période de vacances scolaires ?

Réponse de la direction : Aucune corrélation est à faire entre le dispositif « services publics plus » et l'accord de jour de télétravail.

Il a été confirmé qu'il appartient au chef de service de vérifier concrètement s'il dispose des effectifs nécessaires en présentiel pour assurer la mission d'accueil physique qui lui est dévolue.

Fin de séance 13h

### **Vos élus CGT présents**

Valérie ROUSSEL (Titulaire)

Patrick LE MOUILLOUR (Titulaire)

Jérôme TREUNET (Suppléant).



**Tous ensemble aux mobilisations intersyndicales  
du mardi 7 février et du samedi 11 février pour dire  
NON  
à cette réforme injuste et inégale.**